

Information extra-financière, l'incontournable standard

Devant le foisonnement de références, établir une norme pour la donnée non financière devient nécessaire. Un sujet qui a agité les discussions lors du PRI in Person 2019.

PAR VALÉRIE RIOCHET

+ EMAIL vriochet@agefi.fr

La déferlante verte qui s'est abattue sur la finance souffre d'une crise de croissance. Le défi n'est plus tant de convaincre des bienfaits d'une transition énergétique, mais d'opérer un retour aux sources en créant un standard pour les données extra-financières. Dans le monde, il existerait plus de 400 référentiels en matière de finance durable, sans qu'aucun ne fasse consensus. « On observe à la fois un foisonnement d'initiatives de nature privée et une influence encore limitée de la sphère publique, retient Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables (ANC). Or, la multiplicité de ces référentiels a

Pour aller plus loin
Le rapport
de Patrick de
Cambourg dans la
version digitale de
L'AGEFI HEBDO

abouti à une qualité de l'information extra-financière très inférieure à celle de l'information financière. Résultat, elle souffre d'un déficit de cohérence d'ensemble, de qualité et de légitimité. »

L'abondance nuit à la qualité. Un écueil repéré par tous. Au rang desquels les PRI (Principes pour l'investissement responsable), dont la 13^e édition s'est tenue à Paris et dont Laetitia Tankwe, conseillère du président de l'Ircantec, a été la première Française à intégrer le conseil d'administration. « Le sujet est complexe car si la problématique est internationale, l'approche est, elle, locale », souligne-t-elle. Le marché français est réglementairement mature avec l'adoption de l'article 173 de la loi de Transition énergétique, mais c'est moins, voire pas du tout, le cas d'autres marchés, malgré un besoin général de reporting extra-financier. A cela s'ajoutent des spécificités sectorielles : « Les enjeux de l'industrie pharmaceutique et ceux du secteur des pétrolières ne sont pas comparables », illustre-elle.

PUISSANCE PUBLIQUE

Néanmoins, tous saluent les initiatives de ces dernières années. Le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), créé par le Conseil de stabilité financière (FSB), a mis sur pied un reporting uniforme d'informations que les entreprises

peuvent livrer à leurs parties prenantes (créanciers, investisseurs, assureurs...) sur leurs risques financiers liés aux changements climatiques. « Mais la mise en œuvre de cette communication n'est pas obligatoire », nuance Hélène Charrier, directeur des projets investissement responsable à la CDC. Tout comme le reporting extra-financier, dont les guidelines d'application publiés par la Commission européenne en juin 2017, « aident les entreprises à satisfaire à l'obligation de publier des informations pertinentes sur les questions environnementales et sociales, poursuit-elle, mais n'ont aucun caractère contraignant ».

Si les investisseurs appellent de leurs vœux la mise en place rapide d'une standardisation de la donnée non financière, c'est notamment en raison du surcoût que son absence engendre. « C'est le travail de l'analyste de contextualiser l'information, expose Hélène Charrier. Mais il est évident qu'aller chercher ces données manquantes suppose du temps et des moyens. L'utilisation de proxy, par exemple, nécessite du temps de développement et des ressources. » Même constat du côté de l'Ircantec, dont la gestion est entièrement externalisée. « Tous les gestionnaires sélectionnés doivent multiplier les sources d'informations en interne et en externe », corrobore Laetitia Tankwe.

L'espoir pourrait venir de France. En juin, Patrick de Cambourg a remis à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, un rapport avec 20 propositions afin de faire de l'information extra-financière un outil de pilotage de la transition écologique (voir ci-contre). Le rapport est aujourd'hui sur la table de la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. ▀

LE FORMAT DIGITAL SERA INDISPENSABLE

« Le système cible repose sur quatre piliers. Le premier s'attache tout d'abord à la qualité et à une identification claire des différentes natures de données. Car s'il existe des canons pour la donnée financière, qui est fondamentalement traduite en termes monétaires, la data non financière n'est pas unicatégorielle. Elle s'exprime en effet en des termes très variés : CO₂ émis, gouvernance, degrés Celsius, etc. Il s'agit d'établir une classification générale permettant une compréhension internationale. Le pilier 2 incite



PATRICK DE CAMBOURG, président de l'Autorité des normes comptables

quant à lui à normaliser le contenu, avec une dimension sectorielle et des niveaux d'exigence qui tiendraient compte de la taille de l'entreprise. Ensuite, le pilier 3 consiste à structurer cette information selon un format unique, qui assure la connexion avec l'information financière. A ce titre, le format digital me semble indispensable. L'information extra-financière doit pouvoir être localisée immédiatement. Enfin, le pilier 4 s'attache à un cadre de responsabilité approprié, englobant gouvernance, contrôle externe et supervision. »